



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires
d'Eure-et-Loir**
Service de l'Aménagement et de l'Habitat

Affaire suivie par : le secrétariat de la CDPENAF
ddt-cdpenaf@eure-et-loir.gouv.fr

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES
NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS
RÉUNIE LE 07 MAI 2026**

**AVIS RELATIF À L'ÉTUDE PRÉALABLE AGRICOLE ET À LA PROPOSITION
D'UNE COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE**

**PAR « CHAMP ÉOLIEN DU MONT OISEAU SAS » POUR
LE PARC ÉOLIEN DU MONT OISEAU - BAIGNEAUX
(ÉNERGIE ÉOLIENNE SOLIDAIRE)**

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.112-1-1, D.112-1-11, L.112-1-3, D.112-1-18 ;
Vu le Code de l'urbanisme ;
Vu la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 sur la modernisation de l'agriculture et de la pêche, et notamment l'article 51 ;
Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;
Vu le décret n°2015-644 du 9 juin 2015 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers ;
Vu le décret n° 2016-1190 du 31 août 2016 relatif à l'étude préalable et aux mesures de compensation prévues à l'article L. 112-1-3 du Code rural et de la pêche maritime ;
Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2018 qui, compte tenu de l'importance économique de l'agriculture sur le territoire de l'Eure-et-Loir, a fixé le seuil de terres agricoles prélevées par les projets soumis à étude de compensation agricole collective à 1 ha ;
Vu l'arrêté préfectoral du 12 mars 2026 portant composition de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers ;
Vu la décision du 22 septembre 2025 donnant subdélégation de signature à Mme Sophie BLAINVILLE-WELLBURN, directrice adjointe de la Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir ;
Vu l'étude préalable agricole et la proposition de compensation collective agricole soumis à l'avis de la CDPENAF le 07 mai 2026 par « Champ éolien du Mont Oiseau SAS », relatives à la création du parc éolien du Mont Oiseau sur la commune de BAIGNEAUX ;

Considérant les points suivants :

- l'étude préalable agricole réalisée par Énergie Éolienne Solidaire aborde les différents thèmes devant figurer dans une étude préalable agricole ;
- le projet de création de 8 mâts éoliens consomme 2,25 ha de terres agricoles ;
- le porteur propose une compensation collective agricole de 15 000 €/ha de terre agricole consommé soit un total de 33 750 € ; il propose son utilisation directe pour financer un projet

sur le périmètre impacté par la consommation d'espace agricole et identifie la CUMA Bio 28 comme bénéficiaire potentiel ;

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers d'Eure-et-Loir, réunie le 07 mai 2026 émet à la majorité un **avis FAVORABLE** :

- à l'étude préalable ;

- au montant (33 750 €) de la compensation collective agricole proposée ;

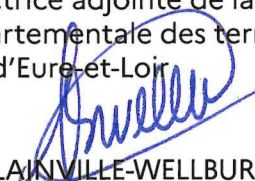
La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers d'Eure-et-Loir, réunie le 07 mai 2026 émet à la majorité un **avis DÉFAVORABLE** :

- au versement de cette somme à la CUMA Bio 28, considérant que l'acquisition de matériel destiné à la destruction des couverts végétaux, le désherbage mécanique et la réduction du travail du sol ne permet pas de consolider l'économie agricole du territoire.

Cette somme devra être consignée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon des modalités précisées dans une convention transmise par la Direction Départementale des Territoires. Ces fonds seront mobilisés par l'association Agri-Développement Eure-et-Loir (ADEL) pour financer des projets collectifs source de valeur ajoutée pour l'agriculture eurélienne.

Chartres, le **19 MAI 2026**

P/ La Présidente de la CDPENAF,
La directrice adjointe de la
direction départementale des territoires
d'Eure-et-Loir


Sophie BLAINVILLE-WELLBURN